



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212071 • MODE DE GESTION DU FUTUR COMMERCE CAFÉ – SNACK – MULTI-SERVICES

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que la Commune de Vinça a approuvé, par délibération n° 20220923052 en date du 23 septembre 2022, l'acquisition du bien cadastré section AB n° 74 d'une superficie parcellaire de 81 m² constitué d'un local commercial et d'un appartement, afin de créer un débit de boissons à Vinça, au prix de 65.000 € ;

Rappelle que ce lieu revêt une grande importance lors des animations du village dont tout particulièrement le « Tio Tio » ;

Rappelle qu'à ce jour, il n'y a plus sur Vinça de débit de boissons exploitant une Licence 4 ;

Rappelle l'importance que revêt la présence d'un café pour un village, destiné à être un lieu de partage et d'échanges intergénérationnels ;

Expose que le Cabinet d'Avocats, conseil de la Commune, préconise d'établir un bail administratif afin de confier la gestion de ce nouvel établissement au lauréat ;

Précise que le futur bail administratif d'une durée de moins de 12 ans fera l'objet d'une décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 20220701063 – 5° du 1er juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 17 voix pour et 2 voix contre,
(Robert JASSEREAU et Stéphanie PACHIS),

Approuve le lancement de la procédure d'appels à candidature par consultation portant publicité préalable en faveur de la gestion du futur commerce Café Snack Multi-services ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-20221212071-DE